

# Les registres SST et DGI

Les registres SST et DGI sont accessibles individuellement en suivant ce lien :  
<https://portail.ac-nancy-metz.fr/rsst/>  
ou en flashant ce QR code :



## le RSST

*le Registre Santé et Sécurité au Travail*

Je suis confronté à :



du mal être au travail  
charge mentale, conflits, ...



des risques pour moi ou des tiers  
liés aux locaux ou aux équipements, ...



des violences physiques ou verbales  
de la part d'élèves ou d'adultes, ...



des conditions de travail portant atteinte à  
ma santé  
dans l'établissement ou en extérieur (sorties...),  
gestes et postures, bruit, températures, ...

## le RDGI

*le Registre de Danger Grave et Imminent*



Dangers graves ET imminents pouvant  
entraîner des conséquences très graves  
et à court terme pour la vie ou la santé  
des usagers de l'établissement.

Risques imminents liés au bâtiment (chute, effondrement, ...)  
Tous les risques mettant en péril l'intégrité physique des  
usagers de manière immédiate.

## En cas de doute :

Contactez :

votre supérieur hiérarchique

et/ou

un membre de la Formation Spécialisée en matière  
de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)